

BADE-WURTEMBERG

Tout d'abord une coopération entre la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, les syndicats d'employeurs, les syndicats de travailleurs et l'Agence pour l'emploi est institutionnalisée du fait de la représentativité de ces structures au sein de la commission d'administration de l'Agence pour l'emploi.

- > Coopérations permanentes entre différents partenaires: p. ex. en ce qui concerne l'orientation professionnelle dans les établissements d'enseignement général (dispositif d'orientation/stages dans le cadre de l'OIB (Orientierung in Berufsfeldern)/Orientation dans les secteurs professionnels (Hauptschulen), de la BORS (Berufsorientierung an Realschulen)/Orientation professionnelle dans les Realschulen, la BOGY (Berufsorientierung an Gymnasien)/Orientation professionnelle dans les lycées). Coopération entre les Chambres, les entreprises, les écoles, l'administration scolaire et l'Agence pour l'emploi.
- > Coopérations spécifiques: p. ex. entre l'Agence pour l'emploi et les organismes de formation continue, des coopérations entre le syndicat DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund) et les conseillers de l'université de Fribourg (point principal : étudiants ayant interrompu ou sur le point d'interrompre leurs études), des coopérations entre les prestataires de formation continue (groupes de travail et bureau régional pour la formation continue).
- > Coopération orientée vers des projets en commun: p. ex. dans le cadre du développement et de l'organisation de bourses Jobstart (foires régionales réunissant les entreprises et les jeunes intéressés par la formation et intégrant tous les partenaires importants de l'orientation professionnelle sur place) et Salon de formation (foires régionales des prestataires de formation continue). Le projet «Lernende Region Emmendingen» (Région en apprentissage d'Emmendingen) constitue un autre exemple de ce type de coopération.

Mobilisation des structures de coopération existantes en cas de situations de crise (p. ex. campagne pour la mise à disposition des places de formation, prise en charge des apprentis d'entreprises en faillite, « table ronde » avec participation des Chambres, de l'Agence pour l'emploi, des partenaires sociaux et du monde politique sur place (actions concertées dans un espace limité).

CATALOGNE

Département de l'Éducation:

Coordination avec:

- > D'autres départements et structures de l'administration régionale et de l'état
- > Les services sociaux et sanitaires
- > Les entreprises
- > Les administrations locales

Département du travail:

Coordination avec:

- > les organisations de la région
- > des organismes spécialisés dans l'accueil de certains publics ou avec d'autres centres comme le leur
- > aucune ou de rares collaborations avec d'autres organisations
- > Entreprises
- > Syndicats

LOMBARDIE

Milan:

Expérience depuis 2001 grâce aux financements FSE, mise en place d'un système local articulé et différencié permettant d'offrir:

- > Des actions à caractère compensatoire
- > Des actions / parcours d'orientation plus complexes et plus ciblés

L'expérience se poursuit garantissant:

- > Disponibilité et accessibilité des services d'orientation
- > Vaste offre d'orientation (réseau de l'offre)
- > Coordination et gestion du système à travers des mécanismes de gouvernance

Varèse:

Les partenariats qui sont constitués dans la Province de Varèse peuvent avoir une composition mixte public/privé et sont de 2 types:

- 1> adhésion volontaire selon les exigences des différentes structures
- 2> adhésion en fonction des financements publics disponibles. Dans ce cas les directives de la Province de Varèse vont dans le sens de promouvoir des partenariats territoriaux qui garantissent la couverture de tout le territoire de la province pour assurer la prestation de ces services d'orientation dans toutes les réalités sub-locales.

Dans le Dispositif d'Orientation 2003-2004 des partenariats ont vu le jour composés de trois membres au moins garantissant la fourniture de services d'orientation.

Ce modèle d'intégration a été proposé pour le dispositif d'orientation 2005/2006 avec les organismes qui avaient franchi la dernière étape d'accréditation régionale et la réalisation d'interventions d'orientation à l'intérieur de ces dispositifs FSE est encore en cours.

RHÔNE-ALPES

Partenariat informel ou par conventions (ponctuel ou régulier) avec les prescripteurs (exemple: ANPE), les structures du champ de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement social, de la formation, de l'emploi... pour :

- > mise en place d'actions (forums, rencontres de l'avenir professionnel, échanges d'informations, de connaissances...)
- > co-construction de projets avec des structures locales
- > accompagnement du public
- > mise en œuvre de commandes publiques ou de la Région, ex : VAE (validation des acquis de l'expérience)

Partenariat institutionnel:

relation avec les financeurs pour appel d'offres, construction des réponses, mise en œuvre, suivi administratif et budgétaire des actions proposées.

Le PRAO a pour vocation d'animer le réseau des structures d'orientation. Il favorise l'analyse des besoins territoriaux et les échanges entre les différents acteurs afin d'améliorer la qualité de l'orientation en Rhône-Alpes.